

SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN

Une action d'éducation non formelle
du PEJA (Programme Européen Jeunesse en Action)
soutenue par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine

**Se mettre au service des autres dans un pays européen
Développer la solidarité et promouvoir la tolérance**

Durée du Service Volontaire Européen (long terme) : de 2 à 12 mois

Une expérience unique de volontariat dans une structure publique ou parapublique agissant pour l'intérêt général dans les domaines de la santé, sport et loisirs, environnement, média et communication, social, art et culture...

A qui ce programme s'adresse-t-il ?

- Aux jeunes d'Ille-et-Vilaine de 18 à 30 ans inclus, motivés pour découvrir un autre pays, une autre culture et donner de son temps aux autres
- Aucun critère de formation ou de diplôme n'est requis
- Aucun niveau de pratique de la langue (du pays de destination) n'est exigé

Quels sont les pays concernés ?

- Les 27 pays membres de l'union européenne (26 pays moins la France) : **Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Roumanie, Bulgarie**
- Les pays membres de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) et de l'Espace Economique Européen : **Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse**
- Les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne : **Turquie, Croatie**
- Les pays de l'Europe de l'Est et du Caucase
- Les pays partenaires méditerranéens

Comment prendre connaissance des divers projets d'accueil en Europe ?

Tous les projets d'accueil figurent sur une base de données européenne accessible au grand public.

http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei_en.cfm

Vous accédez à la page qui vous permet de faire votre recherche de projet SVE et ainsi faire une requête par domaine, pays, type d'organisation, etc....

Cliquez sur l'onglet « Submit Query ». Les projets sont accrédités pour 3 ans : « approved date » correspond à l'année de dépôt du projet sur la base. Bien différencier le type d'organisation, veuillez sélectionner les structures d'accueil « hosting ». Vous devez cliquer sur le numéro du projet en couleur bleu « EIRef » pour découvrir son contenu

Important : de nouveaux projets sont déposés tous les mois.

Quelle est l'aide fournie ?

• L'EUROPE :

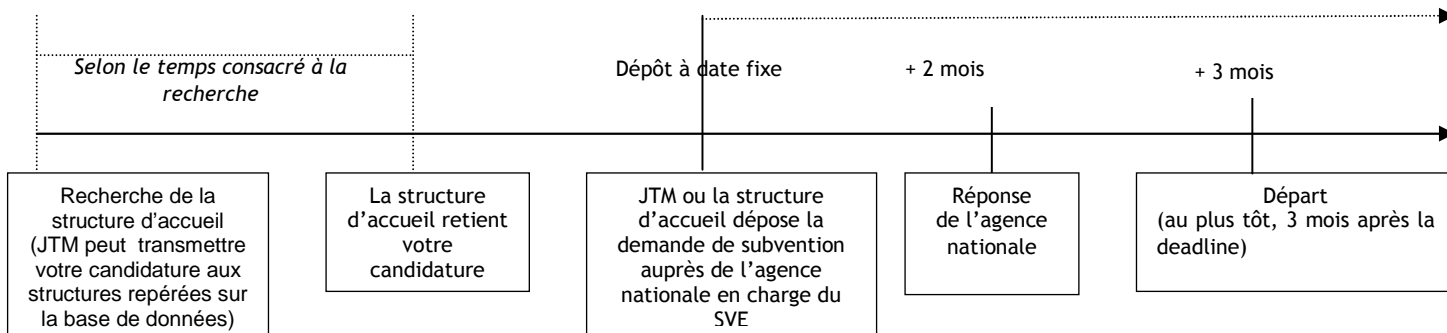
- La Commission Européenne finance le projet SVE en attribuant une subvention couvrant une partie des frais occasionnés par le projet sur toute la durée du volontariat (hébergement, nourriture, formation linguistique, transport international).
- Couvre les volontaires SVE par une assurance spécialement conçue pour eux
- Finance les coûts liés aux deux séminaires prévus dans le pays d'accueil
- Verse de l'argent de poche au volontaire (forfait selon le coût de la vie dans le pays d'accueil)

• L'ASSOCIATION JEUNES A TRAVERS LE MONDE :

- Depuis 1999, JTM est une des structures accréditées par l'Europe en Ile-et-Vilaine pour l'envoi de volontaires. Notre organisation est enregistrée sous le n° suivant : 2010-FR-128
- Accompagne les futurs volontaires dans leur recherche d'une structure d'accueil à l'étranger
- Assure le suivi des volontaires avant, pendant et après leur période de volontariat.
- Organise le séminaire de départ et de retour

Dans quels délais ? Une perspective à plus ou moins longue échéance...

- Un premier entretien avec JTM permet de connaître les souhaits, les savoirs faire et savoir être des jeunes bretons qui souhaitent partir en tant que volontaire.
- La recherche d'une structure d'accueil : la base de données étant accessible à tous les Européens, la structure d'accueil qui a déposé son projet en ligne peut recevoir de nombreuses candidatures de jeunes. C'est elle qui effectue une sélection et choisit son ou ses volontaires.
- **6 mois** minimum sont souvent nécessaires entre la date du premier entretien avec JTM et la date de départ effectif. La structure d'envoi ou d'accueil transmet une demande de subvention à l'agence nationale en charge du Programme Européen Jeunesse en Action à des dates précises « deadline » dans l'année (1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} octobre). Si le dossier est accepté, le départ se réalise au plus tôt, 3 mois après la demande.



Constitution du dossier de candidature auprès de J.T.M. ?

Le dossier est téléchargeable sur notre site Internet ou bien est à retirer à JTM, il comprend : une photo d'identité, la fiche « projet de mobilité », la liste des projets d'accueil ayant retenu l'attention du futur volontaire, un CV et une lettre de motivation « type » en français qui sera destinée aux structure d'accueil (traduit ensuite en anglais, espagnol ou bien allemand – selon le pays choisi). Aucun frais d'inscription ou de gestion ne vous sera demandé par JTM à l'exception d'un **droit d'adhésion de 20 €** à verser lors de votre départ. Une participation au frais de transport international vous sera probablement demandée (max. 10 % du montant total).

Pour en savoir plus ?

- des témoignages écrits à votre disposition à l'accueil de JTM et sur notre site Internet
- le site Internet de l'agence française en charge du PEJA www.jeunesseenaction.fr
- des **réunions d'information** sont organisées par le CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse) et l'association JTM.

La prochaine réunion d'information aura lieu le :
Mardi 6 Décembre 2011 de 18h30 à 20h (Entrée libre)

Le « 4 bis » - 4 bis cours des alliés à Rennes
www.crij-bretagne.com



Association Jeunes à Travers le Monde
Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES
Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

